

Commune de Saint-Laurent sur Gorre - La lettre d'informations municipales no 2 – Octobre 2017

Le mot de l'équipe de rédaction

Il y a un an déjà, paraissait la lettre d'informations municipales no 1, feuille d'informations intermédiaire diffusée entre deux bulletins annuels, ayant principalement pour but de de vous tenir informés des décisions prises par le Conseil Municipal.

Vous avez donc entre les mains la feuille d'informations municipales no 2, laquelle retrace les délibérations prises par les élus municipaux au cours de l'année 2017, jusqu'au mois de septembre inclus.

Bonne lecture !

Les décisions du Conseil Municipal au fil des mois

Au conseil municipal du mercredi 15 février 2017

A l'ordre du jour : Des décisions liées à divers travaux, un achat immobilier.

- Le conseil a choisi l'entreprise qui doit réaliser les travaux d'aménagement de l'avenue Pasteur, en l'occurrence la société CMC TP, suivant en cela les recommandations du maître d'œuvre. En ce qui concerne le terrain de la Borie, le SEHV a été retenu pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux électriques et d'éclairage public. Pour la rue Carnot, le conseil a délibéré favorablement sur une régularisation de terrain privé en voie publique.
- L'assemblée a décidé d'acheter un ensemble immobilier situé en centre bourg, suite à une offre de vente faite par un particulier. Après démolition de ces bâtiments, en raison de leur vétusté, l'espace libéré sera réaménagé.
- Le conseil a donné un avis favorable à la création de budgets annexes obligatoires pour la future station-service qui sera installée au cours de l'année 2017, ainsi que pour le lotissement de la borie (terrain vendu par lots, dont ceux choisis pour le transfert de la pharmacie et pour la création de la future maison de santé)
- Diverses délibérations ayant trait à la gestion courante ont également été prises, parmi lesquelles le recrutement de saisonniers pour un accroissement d'activité en été du service des espaces verts (tonte), et pour la tenue d'expositions à la maison des associations au mois de mai (céramique, photos). Le conseil a aussi fixé le prix de la vente au public, de bois entreposé sur un terrain.

Au conseil municipal du lundi 6 mars 2017

A l'ordre du jour : l'approbation des comptes 2016 de la commune

Ont été approuvés à cette séance :

- le compte de gestion 2016 du budget principal de la commune, et des budgets annexes (assainissement et lotissement), établis par le comptable public de la commune (le trésorier de Rochechouart)
- le compte administratif 2016 du budget principal de la commune et des budgets annexes (assainissement, et lotissement) établis par le Maire.

-Il a pu être constaté la parfaite régularité et la concordance entre les comptes respectifs du maire et du comptable public.

-Les caractéristiques principales des comptes 2016, tant en termes d'évolution des dépenses et recettes, que de taux de réalisation des budgets, ont été exposées :

En ce qui concerne le fonctionnement, l'année 2016 s'est terminée à nouveau avec des résultats permettant à la commune d'autofinancer ses investissements et de reporter un excédent qui a été inscrit au budget 2017. Il a cependant été noté l'évolution divergente (le fameux effet « ciseaux ») des dépenses et recettes de l'année 2016 : une hausse « contenue » des dépenses à 3.7%, mais une baisse « sensible » des recettes de 4.0% (avec plusieurs origines : la deuxième baisse consécutive d'impôts des ménages « voulue » par le conseil, la diminution par contre « subie » des dotations et compensations de l'Etat, et une révision de transferts de charges contractualisée avec la communauté de communes) ce qui doit être un point de vigilance pour les budgets futurs.

Pour les investissements, il a été rappelé que 86% des dépenses 2016 ont été réalisées avec la création de la salle de motricité, l'aménagement du clubhouse du stade et des dépenses de voirie et bâtiments, et que des opérations importantes figurent dans les restes à réaliser en 2017 (station-service, aménagement du terrain de la borie, des avenues Pasteur et Carnot, et divers travaux dont ceux de l'ancienne gendarmerie notamment)

-Parmi les autres dossiers, le conseil a délibéré favorablement sur l'installation d'un dispositif d'auto-surveillance des rejets d'eaux usées à la station d'épuration, afin de répondre aux exigences de la loi « Brotttes »

Au conseil municipal du lundi 12 avril 2017

A l'ordre du jour : Le vote des budgets 2017 de la commune

-Ont été adoptés :

-le budget principal 2017 de la commune, ainsi que les budgets annexes (l'assainissement, les lotissements dont celui de la borie destiné à accueillir le pôle de santé, et le nouveau budget pour la future station-service communale)

En ce qui concerne les impôts (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti), ils ne subissent pas d'augmentation, le maire ayant souhaité préserver le pouvoir d'achat des administrés, en dépit du contexte actuel de diminution des recettes de l'état, et de futurs transferts probables de ressources à la communauté de communes dans les années qui viennent, liés aux transferts de compétences voulus par la loi, ou aux mutualisations décidées collectivement par les élus.

Il a été mis l'accent sur les caractéristiques principales des différents budgets, dont des économies à hauteur de 4.5% pour le budget principal, tout en maintenant la qualité de service attendue par les habitants.

Le montant du budget de fonctionnement s'établit à 1 700 760 € et celui de l'investissement à 1 959 172 €, section d'investissement pour laquelle il faut signaler l'inscription des premiers crédits concernant la future maison médicale.

- Le conseil municipal a par ailleurs choisi l'entreprise pour réalisation des travaux de la zone « 30 » des écoles, autorisé le maire à déposer des demandes de subventions pour l'aire de co-voiturage qui jouxtera la station-service municipale, délibéré favorablement sur l'inscription au plan départemental d'un sentier de petite randonnée (tour de l'étang de la Pouge), et donné un accord de principe pour une subvention en 2018 au bénéfice du RPI des écoles pour une classe de découverte dans les Pyrénées.

Au conseil municipal du lundi 19 juin 2017

A l'ordre du jour : la station-service communale, les travaux et la démolition d'un bâtiment de l'avenue Pasteur, les travaux des sanitaires de l'école.

-Les élus ont délibéré sur divers points relatifs à la future station-service communale tels que la création d'une régie, ou le modèle d'appel d'offres pour le marché de fournitures de carburant, et ils ont différé leur choix des entreprises pour la construction de la station au prochain conseil, afin de finaliser l'analyse sur les prestations proposées.

-Le conseil a validé la vente d'un terrain situé au 12 avenue Pasteur, choisi l'entreprise qui réalisera des travaux de démolition de bâtiments dans la dite rue, et désigné le maître d'œuvre qui assurera la mission de coordination SPS des travaux engagés dans cette même avenue Pasteur.

-Le maire a informé l'assemblée du renouvellement de l'adhésion de la commune à « ciné Plus », fait part de son choix du maître d'œuvre pour la conduite des travaux des sanitaires de l'école, et a précisé avoir renouvelé la convention avec la SPA pour la fourrière, ainsi que la convention d'assistance juridique de la commune par avocat.

-Le conseil municipal a par ailleurs pris une délibération de principe pour autoriser le maire à recruter des agents non titulaires pour les situations de remplacement d'agents indisponibles, ainsi que pour recruter des agents non titulaires pour l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activités (exemples expositions été, aide au service des repas à la cantine, tonte espaces verts)

-Les élus ont également reconduit la subvention accordée chaque année à la fédération des œuvres laïques, pour l'organisation de séjours de vacances en faveur d'enfants résidant sur la commune.

Au conseil municipal du mardi 25 juillet 2017

A l'ordre du jour : les tarifs de restauration scolaire, le contrat de ruralité 2017-2020 avec l'Etat, une étude sur le devenir des plans d'eau.

-En préambule, les élus se sont fait présenter les contours de l'étude que doit réaliser le SMVG sur le devenir des plans d'eau de la commune (mise aux normes ou effacement). Ils ont autorisé le maire à demander pour cette étude, une subvention à l'agence de l'eau Loire Bretagne.

-Le conseil a délibéré sur le choix des entreprises retenues pour la création de la station-service communale. Si certains lots ont pu être attribués (exemple des réservoirs d'hydrocarbures) d'autres ont malheureusement dû être déclarés infructueux, et un nouvel appel d'offres sera donc effectué.

-La collectivité a aussi choisi l'entreprise qui réalisera les travaux de voirie du terrain de la Borie, où doit s'implanter le futur pôle de santé, ainsi que les entreprises qui réaliseront les travaux d'aménagement du bloc sanitaire à l'école primaire.

-L'assemblée a validé l'extension du réseau d'assainissement pour un village, et autorisé le maire à solliciter les subventions correspondantes.

-Afin de préserver le pouvoir d'achat des familles, les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2017-2018, seront identiques à ceux de l'année scolaire échue.

-La commune signera avec la communauté de communes Ouest Limousin et l'Etat, le contrat de ruralité 2017-2020 qui définit les projets structurants du territoire pour la période, et la commune signera également la convention partenariale qui prévoit de confier à la communauté des portes Océanes du Limousin, l'instruction des autorisations du droit des sols, suite au désengagement de l'Etat.

Au conseil municipal du jeudi 21 septembre 2017

A l'ordre du jour : le choix des entreprises pour la station-service communale, les travaux à l'école communale, l'installation d'une nouvelle conseillère municipale, des départs et arrivées de personnel communal.

-Les élus ont finalisé leur choix des entreprises qui réaliseront l'aménagement de la future station-service communale. Le total des travaux y compris ceux qui étaient déjà attribués est désormais de 277 393,26 € HT.

-Après analyse des offres, le conseil a également attribué les derniers lots relatifs aux travaux de création des nouveaux sanitaires de l'école communale.

-Le conseil municipal a pris acte de l'installation dans ses fonctions d'une nouvelle conseillère municipale, Jacqueline BOUGOUIN, en application de l'article L 270 du code électoral, et l'a également désignée pour assurer diverses représentations au sein des commissions communales ou d'instances extérieures. Cette nomination fait suite à la démission d'une ancienne conseillère municipale.

-Le conseil a accepté la proposition de vente par la commune, d'un pavillon communal avec terrain au lotissement des charmilles, conformément aux termes du contrat initial signé avec le locataire.

-En ce qui concerne la gestion du personnel communal, l'assemblée a délibéré sur la situation d'un agent parti à la retraite, et a également décidé de la création d'un poste d'adjoint administratif afin de pourvoir au remplacement d'un agent parti en mutation.

Votre commune sur Internet

Si vous souhaitez plus d'informations sur les points à l'ordre du jour des séances des conseils municipaux, Nous vous rappelons que tous les comptes rendus peuvent être consultés sur le site internet de la commune saint-laurent-gorre.fr

(Rubrique MAIRIE/sous-rubrique ACTES ADMINISTRATIFS - Le bulletin municipal et la lettre d'informations municipale étant pour leur part dans la sous-rubrique PUBLICATIONS)

Pour mémoire, un point d'accès internet est à votre disposition au sein de la médiathèque intercommunale.

En ce qui concerne le site internet de la commune, il n'est pas inutile de redire qu'il est alimenté chaque jour par un « **fil d'actualité** » **reprenant les articles du journal « le populaire du centre »** concernant la commune de Saint-Laurent sur Gorre, et que vous avez accès gratuitement à la totalité du contenu des articles en cliquant sur le titre.

Les procès-verbaux du conseil sont également disponibles en consultation papier à la mairie ou sur les panneaux d'affichage installés en divers points de la commune et des villages, pour ceux d'entre vous qui ne disposeraient pas de l'outil internet.

Si vous voulez en savoir plus sur les délibérations et les services de la communauté de communes « Ouest limousin », vous pouvez aussi vous rendre sur le **nouveau site internet ouestlimousin.com** de la communauté de communes. C'est également sur ce site que vous pouvez prendre connaissance de l'ensemble des manifestations organisées sur la commune, ainsi que sur le territoire intercommunal.